REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt et un, le **27 Septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin,

sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

Nombre de Conseillers

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

PRESENTS:

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK,

MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND,

M. VERMOREL.

32

32

présents ou représentés :

Nombre de votants :

ABSENTS:

Date de convocation : Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée

21 septembre 2021 a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Date d'affichage : Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale

1^{er} octobre 2021 a donné pouvoir à Michel BAGES

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

absente à partir de la question n° 6

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué

absent jusqu'à la question n° 5

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20210927-DELIB210917-DE Date de télétransmission : 30/09/2021 Date de réception préfecture : 30/09/2021



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

QUESTION N° 17

OBJET : Maréchat : cession de la parcelle communale BM n°17

RAPPORTEUR: Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 septembre 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2021.

La Commune de Riom est propriétaire de la parcelle cadastrée BM n°17 et située au Maréchat (accès par le chemin du Maréchat), d'une surface de 274 m².

Cette parcelle consiste en un ancien chemin privé desservant des terrains de jardins situés de part et d'autre.

Monsieur Lafont, gérant de l'auto-école SARL CAR LIBERTE à Riom, a entamé les démarches pour se rendre acquéreur des 3 parcelles voisines BM 13, 16 et 20. Il projette d'utiliser ces terrains pour réaliser une piste de manœuvres dédiées aux permis remorque et moto. Un local de stockage démontable serait également mis en place.

Il souhaite donc se rendre également acquéreur de la parcelle communale BM 17 située au milieu des autres parcelles. Sans cette acquisition, son projet ne pourrait aboutir.

Une cession de la parcelle BM n°17 a été proposée à Monsieur Lafont au prix de 2 500 €.

Ce montant est conforme à l'évaluation du service des Domaines en date du 12 mars 2021.

Les parties ont accepté cette transaction par la signature d'une promesse d'achat.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession de la parcelle communale BM n°17 à la SARL CAR LIBERTE représentée par Monsieur LAFONT Lionel pour un montant de 2 500 €,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 septembre 2021

Le Maire,

signe

Pierre PECOUL



